

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an..... \$2.00  
Six mois..... \$1.00  
Etranger (UNION POSTALE.)  
Un an..... 1. 13. 50

# LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 2927

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 18 AVRIL 1896

## LA BONNE PRESSE

Dans sa livraison d'avril, le *Messager du cœur de Jésus*, de Toulouse, publie une remarquable "Intention générale, approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape." Cette intention, c'est la *bonne presse*. Nous croyons devoir reproduire cette page magistrale :

"Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, écrivait Léon XIII, il y a quelques années, il n'en est pas, à notre sens, de plus approprié à l'époque actuelle et de plus efficace que la presse."

Sans doute, l'organe ordinaire de l'apostolat chrétien sera toujours l'enseignement oral donné par les ministres de l'Eglise. Mais depuis que tout le monde civilisé a appris à lire et que l'imprimerie l'inonde de ses produits, le prêtre sent le besoin d'un nouvel auxiliaire, dont la voix porte plus loin que la sienne.

Un grand nombre d'hommes, dans toutes les classes de la société, ont perdu l'habitude de venir écouter, le dimanche, celui qui enseignait à leurs pères les mystères de l'autre vie. N'ont-ils pas de quoi remplacer cet enseignement suranné ?

Tous les matins, pour quelques centimes, ils en apprennent plus que leur curé ne leur en disait jadis en plusieurs mois. Sur cette feuille, qui sort des presses encore humide, ils lisent le récit de ce qui s'est passé, la veille, à l'autre bout du monde ; ils savent ce qu'il faut penser des grandes questions du jour. A quoi bon se faire les disciples du prêtre qui est certainement moins bien informé que le rédacteur de la capitale ?

Malheureusement, la plupart de ces journaux si intéressants n'enseignent guère à leurs lecteurs le moyen de sauver leur âme ; souvent, au contraire, ils les initient aux plus sûrs moyens de la perdre. L'Eglise ne peut se désintéresser du sort de ses enfants, plus ignorants parfois que coupables, et elle appelle la *bonne presse* au secours de ces égarés.

Quant à ceux qui consentent encore à écouter la parole du prêtre, ils ont eux aussi besoin du bon journal, qui est le meilleur vicaire du curé, suivant le mot d'un orateur du congrès de Coblenz. "Le curé, disait cet homme de cœur et d'esprit, ne prêche qu'une fois par semaine, et il faut aller l'entendre ; le journal prêche à toute heure, et il vient nous trouver. Or ce vicaire si zélé, il s'agit de le tenir en honneur : en retour des services qu'il rend, il faut lui témoigner une sympathie active, lui procurer des lecteurs et des amis." C'est donc une croisade de prière

et d'action que nous proposons aux Associés de l'Apostolat. En face des écrivains impies ou licencieux, qui empoisonnent les âmes, nous voulons organiser une armée de combat, capable d'attaquer l'ennemi sur son propre terrain.

Cette armée de la bonne presse doit comprendre deux corps : les écrivains catholiques, les lecteurs catholiques.

Bien que le mot de *Presse* puisse s'appliquer à toute sorte de publications, c'est surtout l'apostolat du journal que nous voulons recommander aujourd'hui.

I

Dans notre siècle, la presse quotidienne n'est plus une simple agence de renseignements, elle s'est posée en institutrice de l'humanité. C'est elle qui fait l'opinion, qui exalte ou abaisse les institutions et les hommes, qui dicte, chaque jour, la règle de leurs actions et de leurs jugements à des millions d'être censés intelligents, auxquels elle épargne la fatigue de penser par eux-mêmes. Et l'innombrable foule des lecteurs répète docilement la leçon d'un maître inconnu.

Combien y a-t-il d'esprits assez instruits et assez fermes pour se défendre contre l'envahissement, lent mais progressif, d'une idée répétée sans cesse ? Les coups de marteau, en se succédant, enfoncent le clou, et les gouttes d'eau finissent par creuser le granit. Sur cent personnes, il y en a certainement quatre-vingt-dix qui, au bout de quelque temps, sont devenues les esclaves de leur journal ; et sur les dix autres, combien y en a-t-il, même parmi les gens instruits, qui ne se laissent pas influencer par leur hôte quotidien ?

Cette incroyable tyrannie intellectuelle crée évidemment un grand danger, surtout lorsque la presse à la liberté de tout dire, lorsque le premier folliculaire venu a, de par la loi, le droit d'étaler à tous les regards ses impiétés ou ses turpitudes (1). Aussi l'Eglise a-t-elle depuis longtemps poussé le cri d'alarme. Elle a condamné, comme une erreur dangereuse, ce prétendu droit de vendre des poisons à tous ceux qui en désireraient. Elle a fait davantage : elle a voulu combattre avec les armes de ses adversaires et faire servir à la propagation de la vérité les instruments de l'erreur.

Le 22 février 1879, Léon XIII disait à un groupe de journalistes catholiques, venus à Rome de tous les

(1) "Il y a dans certains journaux, dit Mgr Trégaro, des écrivains auprès desquels les condamnés des Cours d'assises, pour attentat aux mœurs, sont d'honnêtes gens."

pays du monde : "Puisque les habitudes universellement répandues de nos jours ont fait du journalisme une sorte de nécessité, les écrivains catholiques doivent travailler, de toutes leurs forces, à faire servir à la guérison de la société et à la défense de l'Eglise le moyen dont les ennemis se sont emparés pour la perte de l'une et de l'autre."

Voici donc le *journaliste*, cet homme nouveau, presque inconnu aux siècles précédents, si loué et si attaqué de nos jours, dans lequel semblent se résumer toutes les audaces turbulentes, toutes les curiosités indiscrettes de notre époque, le voici adopté par l'Eglise, armé chevalier par elle, décoré du beau titre d'apôtre. "Ils remplissent dans la presse un véritable apostolat," dit Mgr Freppel, à propos des journalistes catholiques "Après le ministère sacerdotal, s'écrie le P. Ramière, il n'est pas aujourd'hui d'apostolat plus noble." L'archevêque de Mayence, Mgr Ketteler, va jusqu'à prononcer ce mot original, presque trop hardi : "Si saint Paul revenait sur la terre, il se ferait journaliste."

Quelques-uns trouveront peut-être ces louanges exagérées, mais elles montrent du moins combien est sublime l'idéal que l'on propose à ceux qui prétendent défendre l'Eglise par la plume.

II

Le journaliste vraiment catholique, qui veut, non point faire un métier, mais exercer un apostolat, doit posséder des qualités intellectuelles et morales peu ordinaires ; il doit en outre résister à des attaques et à des tentations de toute sorte, sous peine d'être infidèle à sa mission.

Tout d'abord la doctrine lui est nécessaire, et une doctrine étendue. Il faut qu'il puisse parler, en connaissance de cause, d'une foule de questions diverses, sans être à la merci d'un dictionnaire quelconque. Il lui est notamment indispensable de savoir l'histoire, la philosophie et les sciences sociales. La théologie lui serait même fort utile ; du moins la connaissance parfaite du catéchisme est-elle de toute nécessité à un homme qui doit, presque tous les jours, toucher aux questions religieuses.

Cette doctrine doit être sûre et irréprochable. Il est relativement facile à un homme d'esprit, ayant le *tour de main*, de réussir dans certains journaux de boulevard. L'exactitude, surtout en matière philosophique ou religieuse, n'est pas de rigueur dans ces milieux-là. Au contraire, un paradoxe ingénieux, une erreur inédite — ou spirituellement rajournée — seront beaucoup plus intéressants pour certains lecteurs que cette mo-

notone vérité, si uniforme, si enserrée entre les excès de droite et de gauche, et qui ne pose le pied qu'en tâtonnant

Quant à l'écrivain catholique, il doit toujours se souvenir que ses lecteurs attendent de lui, sur les questions majeures, non point "son propre jugement, mais le jugement de l'Eglise (2)." Il ne peut se permettre aucune défaillance, aucune audace irréfléchie.

"Un journal, dit M. l'abbé Garnier (3), ne peut être appelé *bon* que s'il ne contient aucune partie mauvaise. *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu.*" En effet, pour peu que l'on s'écarte de la vérité, c'est l'erreur ; et dans l'Eglise catholique, l'erreur ne change jamais de nom, pas même lorsqu'elle se revêt d'un style étincelant.

Tous ceux qui se sont mêlés d'écrire savent avec quelle circonspection il faut traiter certains sujets délicats pour n'excéder ni dans un sens ni dans un autre. Combien difficile sera donc le rôle du journaliste catholique — qui, le plus souvent n'a que quelques heures pour composer son article sur les événements de la veille — s'il veut toujours donner la note juste !

Doctrine étendue, doctrine sûre, cela suffit-il ? Cela pourrait suffire au professeur qui est toujours sûr de voir réunis au pied de sa chaire des auditeurs assidus et attentifs. Il faut, pour l'enseignement de la presse, des professeurs qui aillent au devant des élèves, sollicitent leur bonne volonté et se fassent écouter malgré tout. Les maîtres de l'art ont une plume leste et alerte, un entrain capable de réveiller l'abonné somnolent, une originalité de bon aloi qui sait redire les mêmes choses sans fatiguer jamais. S'il n'a pas quelques rédacteurs de cette force, le meilleur journal du monde ne fera pas ses frais.

Les mondains reprochent souvent aux écrivains catholiques d'avoir trop de doctrine et pas assez d'esprit, trop d'orthodoxie et pas assez de style. Pour l'orthodoxie, on ne peut jamais en avoir trop ; mais quant au talent, plus ils en auront, mieux ils serviront l'Eglise. Ne laissons pas dire autour de nous que les hommes sans croyances sont les seuls à savoir écrire : on en conclurait que la religion et le bon goût sont incompatibles. N'abandonnons pas aux journaux légers le monopole du style et de l'intérêt, puisque par ces moyens nous pouvons faire accepter la vérité.

Il n'est pas impossible d'être intéressant en restant honnête, et d'avoir un style aisé, en gardant une scrupuleuse exactitude. Des écrivains comme Louis Veillot l'ont abon-

(2) P. Ramière, *le Règne social du Cœur de Jésus*, p. 235.

(3) *Cours de pastorale*.

daument démontré, et Dieu a voulu qu'un des princes du journalisme moderne fût un grand chrétien. Ce rôle difficile mais glorieux devrait tenter les catholiques auxquels Dieu a accordé le don si rare du style. "La plume est une épée," disait Louis Veullot, et bien peu nombreux sont ceux qui savent la manier; mais lorsque l'Eglise est attaquée, on n'a plus le droit de faire de l'épée un ornement inoffensif: il faut en armer sa main et se jeter dans la mêlée.

(A suivre)

## AU PARLEMENT FEDERAL

Comme nous l'avions fait prévoir, la Chambre des communes a siégé toute la semaine dernière, depuis lundi après-midi à trois heures jusqu'à minuit, samedi, sans interruption, sauf deux heures, chaque soir, de six à huit. Mais cette suspension réglementaire ne mettait pas fin à la séance.

A ce propos le *Monde* dit :

"Une séance qui dure une semaine complète, jour et nuit, sans interruption, voilà qui n'est pas banal. Il est douteux que l'on trouve un tel précédent même dans les annales de l'obstruction."

"Siéger en permanence pendant 119 heures, cela paraît tout d'abord une impossibilité matérielle. Mais quand on se rend compte de la manière dont on peut abuser du règlement qui régit la chambre, on voit qu'après tout, il n'y a rien dans cet exploit de particulièrement homérique."

"Partager ses forces en escouades qui se relèvent à des heures fixes de manière à ne pas laisser tarir le flux de paroles inutiles, voilà tout ce qui est nécessaire à un nombre même restreint de membres bien déterminés pour retarder indéfiniment le vote d'une loi quelconque."

De son côté, la *Fresse* s'exprime comme suit :

"Décidément, notre Chambre ne se prive de rien et se croit tout permis: non contente de s'assembler pour ne rien faire, de parler pour ne rien dire et de tout promettre pour ne rien tenir, voilà maintenant qu'elle se rabaisse au niveau d'un estaminet. Les injures que les députés se lancent réciproquement à la face, ne suffisent plus; on en est rendu aux coups de poing. On se croirait dans le Kentucky."

En effet, il s'est passé à la Chambre des scènes vraiment honteuses, propres à nous dégoûter à tout jamais du régime parlementaire.

Heureusement, pour nous, Canadiens-français, ce sont les députés anglais, à peu près exclusivement, qui, pendant cette mémorable séance, ont foulé aux pieds les lois du décorum et du savoir-vivre.

Il est à propos de faire remarquer que c'est le gouvernement qui a insisté pour que le comité général siégeât ainsi sans interruption, sous prétexte que si le comité avait levé sa séance, les obstructionnistes, conduits par M. McCarthy, ne l'auraient plus permis de se reformer. Le gouvernement aurait mieux fait, ce nous semble, d'accepter la proposition de M. Laurier qui voulait que le comité siégeât chaque jour de trois heures de l'après-midi à deux ou trois heures du matin. L'obstruction aurait pu difficilement être plus désastreuse qu'elle ne l'a été, puisque, malgré cette séance non interrompue d'une semaine, le comité n'a pu adopter que 12 articles du malheureux bill qui en a 112! Et des séances normales de douze heures, interrompue par un ajournement régulier, n'auraient probablement pas dégénéré en scandale parlementaire.

Quelle sorte de besogne voulez-vous que fasse une chambre qui siège en permanence pendant six jours?

Nous trouvons donc que le gouvernement est fort blâmable d'avoir insisté sur une pareille séance qui ne pouvait être utile en rien et qui devait nécessairement être scandaleuse.

Si les ministres ont insisté sur une procédure qui, ils devaient le savoir, serait sans résultat pratique, c'est, vraisemblablement, qu'ils voulaient jeter de la poudre aux yeux de leurs partisans, surtout dans la province de Québec. Voyez, dirait-on aux électeurs catholiques et canadiens-français, l'effort surhumain que les ministres ont tenté pour faire adopter le bill remédiateur! Ils ont fait siéger la chambre jour et nuit pendant toute une semaine, et s'ils n'ont pas réussi, c'est la faute de l'opposition!

Nous ne croyons pas que nos populations se laissent aveugler ainsi.

Sans doute, M. Laurier est grandement blâmable d'avoir proposé le renvoi du bill. C'était encourager les fanatiques dans leur guerre acharnée contre le projet de loi. Si les députés français, au lieu de se partager en deux camps hostiles, s'étaient unis comme un seul homme pour insister sur le principe de l'intervention fédérale, peut-être les McCarthy, les Wallace, les Martin, etc, auraient-ils fait preuve de moins d'audace. Mais voyant les nôtres divisés, comme toujours, par l'esprit de parti, ils se sont dit: Nous sommes tout-puissants, marchons hardiment à l'assaut du bill et étouffons-le.

M. Laurier et les libéraux qui l'ont suivi ont donc une large part de responsabilité dans cette grave circonstance.

Toutefois, c'est le gouvernement qu'il faut surtout blâmer, car, s'il l'avait voulu, il aurait pu éviter l'échec formidable qui lui arrive, à lui et à la législation remédiateur.

Le gouvernement n'a pas le droit de se mettre à la merci de l'opposition, surtout quand il sait que dans cette opposition il y a un élément absolument irréconciliable, sectaire, qui mettra tout en œuvre pour faire avorter la politique ministérielle.

Au mois de juillet dernier, l'honorable M. Angers, expliquant au sénat sa sortie du cabinet, disait :

"Je pense que le premier ministre du Canada est animé du même esprit, mais, par malheur, je crains que l'opposition faite pour empêcher l'exécution du mandat de la Reine ne soit plus grande et plus forte que son intention. L'honorable leader tient dans sa main le présent; peut-être aucun homme au Canada peut plus efficacement que lui présenter à cette session une législation favorable à la minorité; mais si l'honorable premier tient le présent dans sa main, il ne peut pas en dire autant de l'avenir."

A l'appui de ses craintes, l'honorable M. Angers citait un article du *Spectator*, journal tory de Hamilton, où il était dit que la même influence qui avait empêché qu'un projet de loi fût présenté à la session de juillet, existerait encore, lors de la session de janvier, "plus ardente que jamais."

"Voilà, disait l'honorable M. Angers, ce que je redoute. Selon moi, la législation remédiateur, à cause de l'inaction du gouvernement, a été mise en si grand danger que la minorité peut ne jamais l'obtenir et, conséquemment, je ne puis accepter la responsabilité d'un tel risque."

Comme on le voit, l'honorable M. Angers a parfaitement prévu, dès le mois de juillet dernier, ce qui arrive aujourd'hui. Le gouvernement n'a rien voulu écouter. Il a fait à sa tête. Il a obstinément remis la législation remédiateur au mois de janvier. C'est donc justice de le tenir responsable de l'échec actuel.

Faut-il accuser les ministres d'aveuglement ou de duplicité? Ont-ils remis la législation promise à la présente session dans le but caché de la faire avorter; ou sont-ils sincères dans leurs efforts apparents en faveur du bill? Probablement il y avait aveuglement chez les uns, duplicité chez les autres; mais, au fond, il importe peu de savoir à quel mobile le gouvernement a obéi. Ce qui est manifeste, c'est que, soit de propos délibéré, soit par imprévoyance, il a rendu impossible l'adop-

tion, pendant le parlement actuel, de la législation solennellement promise. C'est une faute énorme qui ne perd rien de son énormité si elle a été commise par incapacité.

Il n'est pas plus permis aux gouvernements d'être incapables que d'être malhonnêtes.

\* \* \*

Le comité a fait divers amendements aux douze premiers articles du bill. On est revenu, par exemple, sur l'amendement fait à l'article 4, et on a inséré quelques lignes qui donnent, paraît-il, la liberté dans le choix des livres. Par contre, à la demande de M. McCarthy, on a modifié le bill de façon à donner au département de l'Instruction publique, c'est-à-dire aux ministres manitobains, le droit de nommer le surintendant des écoles séparées. D'après la première réduction, c'était le lieutenant gouverneur en conseil qui devait faire cette nomination. Quoi qu'en ait dit sir Charles Tupper, qui a accepté cet "amendement", ce n'est pas la même chose. Le lieutenant gouverneur en conseil offre une certaine garantie aux catholiques, tandis que les ministres seuls ne leur en offrent aucune.

Mais les amendements importent peu maintenant, et il est à peu près inutile de les discuter, car le projet actuel ne saura devenir la loi du pays.

\* \* \*

Lundi après-midi la Chambre a recommencé la procédure inutile de la semaine dernière: elle siège sans interruption, mais ne fait à peu près rien. Mercredi matin on était rendu à l'article 15.

On prétend que la dissolution du parlement aura lieu cette semaine.

Mgr Langevin a télégraphié, de Montréal, au premier ministre et à sir Charles Tupper, demandant à la Chambre de voter le bill tel qu'il est.

## A PROPOS D'UN RECENT PROCES

La cour supérieure de Québec, présidée par M. le juge Andrews, vient de condamner M. Ernest Pacaud à rembourser au gouvernement provincial la somme de \$100,000 que le propriétaire de l'Electeur a reçue de M. Armstrong dans la mémorable circonstance que l'on sait. M. Pacaud est aussi condamné à payer l'intérêt sur cette somme, ainsi que les frais du procès. Le tout se monte à \$120,000, paraît-il.

M. Pacaud annonce qu'il y aura appel de ce jugement.

La sentence de la cour supérieure nous paraît parfaitement juste.

Personne n'a oublié le gigantesque scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, cause première de la chute de M. Mercier.

Le gouvernement provincial, au printemps de 1891, payait à M. Armstrong la somme de \$175,000 en règlement d'une réclamation contre l'ancienne compagnie, réclamation qui n'avait certainement aucune valeur légale.

Pour faire accepter cette réclamation, M. Armstrong promit de verser à M. Pacaud, tout-puissant auprès du gouvernement provincial d'alors, l'énorme somme de \$100,000, soit les quatre septièmes de sa réclamation. Et effectivement il lui versa cette somme, aussitôt l'affaire bâclée.

Le chiffre ridiculement élevé de cette commission est la meilleure preuve que la réclamation Armstrong ne valait rien en droit et en équité.

Il y a donc eu collusion entre MM. Pacaud et Armstrong pour soutirer au

trésor provincial une somme considérable.

Le gouvernement actuel, par conséquent, bien fait de poursuivre M. Pacaud en recouvrement de la part du magot qui est tombée dans le gousset de l'entrepreneur agent du régime Mercier. Et la sentence que le juge Andrews vient de rendre est un vrai soulagement pour la conscience publique.

Mais les autorités provinciales ne doivent pas s'arrêter en aussi bon chemin. Il leur reste un autre devoir à accomplir: poursuivre les personnes bien connues qui ont partagé les \$75,000.

Puisque M. Pacaud est légalement obligé de rembourser au trésor provincial les \$100,000 qu'il a reçus de M. Armstrong, c'est que M. Armstrong n'avait pas le droit de lui verser cette somme. Et M. Armstrong n'avait pas le droit de lui verser cette somme parce qu'elle appartenait au trésor provincial. Car si M. Armstrong avait été réellement le propriétaire légitime des \$100,000 il aurait eu le droit légal de les transmettre à M. Pacaud. Il n'aurait, en remettant cette somme à M. Pacaud, commis aucune injustice à l'égard du trésor public, puisqu'il n'aurait fait que disposer de son propre argent; et la province n'aurait eu aucun recours en droit contre M. Pacaud.

Le tribunal, en décrétant que M. Pacaud doit remettre au trésor la somme de \$100,000 reçue de M. Armstrong, déclare que cette somme n'appartenait pas au donateur, mais à la province. (1)

Or il ne faut pas oublier que M. Armstrong a reçu du trésor provincial la somme de \$175,000. C'est pour avoir \$75,000 qu'il a donné \$100,000 à M. Pacaud. Mais si les \$100,000 dont M. Armstrong a fait cadeau à M. Pacaud ne lui appartenait pas, les \$75,000 — le reste de la somme soutirée au trésor — ne lui appartenait pas davantage. Cela est clair comme l'eau de roche.

Nous comptons donc que le gouvernement Taillon, maintenant qu'il a obtenu un jugement contre M. Pacaud, jugement qui établit le droit de la Province à l'argent soutiré au trésor par la collusion Armstrong-Pacaud; nous comptons, et le public, nous en sommes certain, compte que le gouvernement Taillon s'appliquera sérieusement à faire rentrer dans la caisse provinciale la balance de la somme payée sans droit à M. Armstrong.

Les ministres savent à merveille où cette somme de \$75,000 est allée. La fameuse enquête de 1891 l'a établi clairement. Qu'ils accomplissent donc tout leur devoir en instituant, sans retard, une action contre ceux qui ont partagé avec M. Armstrong la balance des \$175,000.

Ils auront d'autant plus de mérite à faire tout leur devoir que ceux qui ont touché les \$75,000 sont des conservateurs, des amis politiques du cabinet provincial actuel.

Si, par impossible, le gouvernement Taillon ne poursuivait pas le recouvre-

(1) Voici les paroles mêmes du juge Andrews: "Now this seems to me to enable us to put the true nature of the transaction into a very few words, thus:—By joining their forces, Thom, Armstrong and Pacaud contrived to get and did get, from the Provincial Treasury, the following accounts, viz: Armstrong \$75,000, Pacaud \$100,000 and Thom for himself and his associate, all the surplus profit that this Order-in-Council of the 21st April, 1891, might be capable of being made to yield. In return for this Armstrong gave a mythical claim, of no real value, Pacaud gave absolutely nothing and Thom gave a promise to do certain work on the railway."



## NOS IMMORTELS !

M. Routhier nous a parlé, dans son ineffable *Pro Domo*, des emprunts de Racine, de Corneille, de Lafontaine et de Boileau, et il a cherché à établir que ces grands écrivains étaient bien moins probes que l'auteur des *Grands Drames*. Il a montré là la haute opinion qu'il avait de l'intelligence et de l'instruction de ses lecteurs. En effet, y a-t-il un homme éclairé qui puisse croire que les illustres poètes du dix-septième siècle, dont les œuvres honorent non seulement la France, mais toute l'humanité, étaient des filous littéraires. M. Routhier, en assimilant leurs emprunts aux siens, a fait à la vérité un accroc aussi considérable que l'entaille que ses ciseaux pratiquèrent dans les pages de Paul de Saint-Victor, et je vais prouver tout de suite par Larousse que les écrivains en question n'ont pas plagié, mais merveilleusement imité :

" Corneille puise dans Tite-Live, dans Sénèque, dans Lucain, dans le théâtre espagnol ; Racine se tient le plus près possible de Sophocle et d'Euripide ; Boileau française Horace ; Molière et La Fontaine empruntent partout. L'invention est comptée pour rien, et la mise en œuvre passe seule pour le comble de l'art. Cependant il y a bien des degrés dans ces imitations diverses : La Fontaine, Corneille et Molière doivent être mis à part, car leur génie a transformé puissamment la matière que leur fournissaient et les anciens et les modernes. Racine, Boileau, Fénelon, tout en restant imitateurs à un plus proche degré, doivent être absous, grâce à la perfection de style que, débarrassés du souci de l'invention, ils ont imprimée à leurs œuvres. Imiter ainsi, c'est créer encore."

On le voit, imiter comme l'ont fait Corneille, Racine, Molière, Boileau, Fénelon et Lafontaine, ce n'est certainement pas pirater. Et puis, à supposer que quelqu'un de leurs imitations ne fussent pas absolument licites, ces écrivains n'ont-ils pas fait oublier leurs emprunts par la beauté, la perfection et la richesse de leur style. Assurément, ils ont fait briller dans leurs œuvres tous les prestiges éblouissants de la forme, et, s'ils n'avaient pas su y mettre la prodigalité artistique que l'on sait, ils n'auraient pas eu plus de mérite que M. Routhier copiant Paul de Saint-Victor, Alexandre Dumas fils et Alfred Mézières. Non, les imitateurs du dix-septième siècle n'auraient certainement pas survécu à leurs travaux, s'ils n'avaient immensément embelli par la belle expression les belles pensées de leurs prédécesseurs. A ce sujet, Victor Hugo dit dans *Littérature et philosophie mêlées* :

" L'avenir, qu'on y pense bien, n'appartient qu'aux hommes de style. Sans parler ici des admirables livres de l'antiquité, et pour nous renfermer dans nos lettres nationales, essayez d'ôter à la pensée de nos grands écrivains l'expression qui lui est propre ; ôtez à Molière son vers si vif, si chaud, si franc, si amusant, si bien fait, si bien tourné, si bien peint ; ôtez à La Fontaine la perfection naïve et gauloise du détail ; ôtez à la phrase de Corneille ces muscles vigoureux, ces larges attaches, ces belles formes de vigueur exagérées qui feraient du vieux poète, demi-romain, demi-espagnol, le

Michel-Ange de notre tragédie, s'il entrait dans la composition de son génie autant d'imagination que de pensée ;... ôtez à Fénelon, l'homme de son siècle qui a le mieux senti la beauté antique, cette prose aussi mélodieuse et aussi sereine que le vers de Racine, dont elle est sœur ; ôtez à Bossuet le magnifique port de tête de sa période ; ôtez à Boileau sa manière sobre et grave, admirablement colorée quand il le faut ; ôtez à Pascal ce style inventé et mathématique qui a tant de propriété dans le mot, tant de logique dans la métaphore ; ôtez à Voltaire cette prose claire, solide, indestructible, cette prose de cristal de *Candide* et du *Dictionnaire philosophique* ; ôtez à tous ces grands hommes cette simple et petite chose, le style ; et de Voltaire, de Pascal, de Boileau, de Bossuet, de Fénelon, de Racine, de Corneille, de La Fontaine, de Molière, de ces matres, que vous restera-t-il ? Ce qui reste d'Homère après qu'il a passé par Bitaubé."

Oui, qu'aux grands écrivains l'on ôte le style et qu'on donne cette simple et petite chose à l'auteur des *Grands Drames*, et Eschyle et Sophocle ne perdront rien en passant par M. Routhier. Que M. le juge se crée tout à coup un style assez séduisant pour faire oublier celui des écrivains qu'il plagie, et notre petite république des lettres, qui compte absolument pour rien l'originalité, lui pardonnera de bonne grâce d'avoir pillé, même chez ses contemporains, les idées qu'on rencontre ça et là dans son œuvre. Qu'il aie dans ses écrits la magie de la forme, et tout le monde admettra qu'il est aussi honnête qu'on l'était au temps de Corneille.

A propos de cet incomparable imitateur, laissez moi vous citer ce que Sainte-Beuve dit dans ses *Nouveaux Lundis* :

" Quand on parle de création à propos du *Cid*, il faut bien s'entendre. *Création*, dans le sens de faire quelque chose de rien et de tout tirer de soi, il n'en saurait être question ici, puisque toute l'étoffe est fournie d'ailleurs : la création de Corneille est et ne saurait être que dans le ménagement habile, dans le travail complexe qu'il a su faire avec une décision hardie et une aisance supérieure. *La Jeunesse du Cid*, de Guillem de Castro, pièce en trois journées, était sa matière première : quel fut au juste le profit qu'il en tira ? quelle sorte de réduction et d'appropriation toute française (en y laissant une couleur très-uffisamment espagnole) lui a-t-il fait subir, quel compromis a-t-il su trouver quant au lieu, au temps, quant au nombre et aux sentiments des personnages, à leur ton et à leur façon de parler ou d'agir ? Il est facile à chacun de s'en rendre compte, aujourd'hui qu'on a toutes les pièces du procès sous les yeux. Ce qui est certain et qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que Corneille n'a pas copié et qu'il n'a imité qu'en transformant ; il a ramassé, réduit, construit ; et avec ce qui n'était que matière éparse, — une riche matière, — il a fait œuvre d'art, et d'art français. Toute œuvre étrangère en passant par la France, par la forme et par l'expression française, se clarifie à la fois et se solidifie, de même qu'en philosophie une pensée n'est sûre d'avoir atteint toute sa netteté et sa lumière, que lorsqu'elle a été exprimée en français. Corneille, en resserrant le *Cid*, en a fait saillir plus nettement quelques unes des beautés un peu contraintes et les a lancées en gerbe au soleil comme par un jet d'eau nerveux et rapide."

Et voilà de quelle façon Corneille a plagié Guillem de Castro ! Et M. Routhier a écrit dans son *Pro Domo* : " Certes, je n'ai jamais pris avec le bien d'autrui les libertés que Molière, Lafontaine, Corneille, Shakespeare et bien d'autres ont prises ? "

Y a-t-il, peut-il réellement y avoir quelque chose qui approche, pour l'audace, ce qu'on vient de lire ? Eh bien, oui, il y a quelque chose qui en approche : ce sont les lignes suivantes, détachées du même monumental *Pro Domo* :

" Si vous plagiez un auteur vivant, soit en lui prenant tout un volume, soit en lui dérochant ses meilleures pages, de manière à empêcher la vente de son ouvrage chez les libraires, c'est un véritable vol et une injustice."

" Mais si l'auteur est mort, et si son œuvre n'est plus exploitée par ses héritiers ; ou bien encore, si, tout en prenant quelques passages à un auteur vivant, vous le citez ça et là avec un mot d'éloge, il n'y a plus d'injustice commise. Il peut se faire que ce soit même une réclame en sa faveur."

Ce qui revient à dire, n'est-ce pas, qu'on a le droit d'exploiter ou de vendre la terre d'un défunt, parce que ses héritiers ne la cultivent pas, qu'on peut voler un vivant, pourvu qu'on dise partout, pour lui faire de la réclame, qu'il est très riche et très complaisant

Elle est riche et complaisante aussi, la théorie de M. Routhier.

Quoi qu'il en soit des prétentions éperdues de l'auteur des *Grands Drames*, voyons dans Paul de Saint-Victor — Saint-Victor que M. Routhier connaît si bien — comment Racine a volé Virgile :

" C'est des mains de Virgile que Racine a pris Andromaque ; c'est de cette plage de l'Épire qu'il l'a enlevée, comme une statue grecque, légèrement amollie, de la belle époque Adrienne, pour la polir encore, la nuancer et la fondre ; lui insinuer, comme d'un tendre souffle, la sensibilité chrétienne et l'âme de son temps, faire d'elle enfin une princesse française revêtue d'idéal antique. Et d'abord, avec un art infini, il l'a purifiée de toutes les souillures de la captivité et de l'esclavage. Andromaque n'est plus la concubine de Pyrrhus, mais une reine détronée, à laquelle il offre une nouvelle couronne....."

" Ce ne sont pas là sans doute de ces grands cris de nature, tels qu'en pousse l'Andromaque d'Homère et d'Euripide, mais celle de Racine est une princesse du dix septième siècle, qui porte sur la scène l'étiquette de la Cour. Son désespoir ne peut franchir l'enceinte de bienséances imposées par les mœurs et par les idées de son temps. Il faut qu'il s'y agite en cadence, sans trop d'éclat, sans trop de bruit. Le miracle de Racine est d'avoir fait jaillir tant de sentiments vrais, de tant de contrainte. Jamais enchanteur ne fit paraître de plus grandes figures, n'opéra de si beaux prodiges dans un cercle si étroit et si limité."

Et c'est comme cela que Racine a plagié Virgile.

Que M. Routhier plagie de cette façon, et, non seulement je ne dénoncerai pas ses plagiats, mais j'y applaudirai de tout cœur.

Je pourrais multiplier à l'infini les citations des meilleurs écrivains du siècle pour prouver que leurs dévanciers n'étaient pas des voleurs. Je

me bornerai à reproduire ici ce qu'Alexandre Dumas fils dit à propos de Goethe, qui s'empara d'une pièce jouée sur un théâtre de marionnettes pour faire son chef-d'œuvre :

" Maintenant, puisque la représentation de ce chef-d'œuvre serait donnée chez nous pour tâcher d'inculquer à nos contemporains la bonne idée de tenter des chefs-d'œuvre à leur tour, expliquons préalablement de notre mieux comment on fait un chef-d'œuvre. Rien de plus facile en vérité. Voici le moyen :

" Vous prenez une vieille légende usée et rabattue, comme le sont chez nous celles du *Juif errant* et de *Polichinelle*, au point qu'elles ne servent plus qu'aux théâtres de marionnettes ; vous prenez ensuite dans la *Gazette des Tribunaux* un des crimes les plus fréquemment appelés devant les assises, celui d'une fille qui a tué son enfant après que son séducteur l'a abandonnée ; vous utilisez pour cette partie-là vos propres souvenirs de jeunesse, vous mêlez le tout et vous faites un chef-d'œuvre. Ce n'est pas plus difficile que ça."

" Seulement, il y a une condition essentielle et indispensable : il faut être un homme de génie. C'est là que la difficulté commence."

Oui, ce n'est que là, seulement là, que la difficulté commence, et si M. Routhier avait pu mettre du génie dans ce qu'il a subtilisé à ses auteurs de prédilection, il aurait toujours été parfaitement à l'abri des coups des justiciers littéraires, il n'aurait pas été exposé aux cruelles moqueries qui ont accueilli ces deux phrases du *Pro Domo* : " Ceux qui me connaissent savent bien que je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire. Puisque je me défends, c'est que j'ai des moyens péremptoires de défense à offrir."

Oui, faute d'un grain de génie à mettre dans ce qu'il prenait à des quasi-compatriotes, M. Routhier passe à présent pour un homme qui parle pour ne rien dire, et dont les moyens de défense ne sont pas du tout péremptoires. Faute d'un grain de génie, tout le monde admet qu'il n'a fait toute sa vie que plagier

(A suivre)

W. CHAPMAN.

## L'ENNEMI

L'*Anti-Maçon*, dans son numéro du 1er mars, publie un chaleureux article que vient d'écrire M. l'abbé Mustel, bien connu par ses luttes contre la Franc-Maçonnerie. Voici ce magnifique écrit qui devrait réveiller les catholiques endormis au Canada aussi bien qu'en France :

Les catholiques sont-ils enfin vaincus que tous les maux dont souffre l'Eglise, chez tous les peuples jadis chrétiens, toutes les lois d'oppression, toutes les injustices, toutes les vexations, tous les ostracismes auxquels ils sont en butte, tous les dangers qui les menacent, toutes les haines et toutes les calomnies qui les atteignent ou les poursuivent, viennent, sans exception, et uniquement, de la Franc-Maçonnerie ? Voient-ils clairement, admettent-ils comme un fait certain, incontestable, éclatant, que, si l'on écarte les masses neutres et inertes, le *caput mortuum* qui subit des influences et n'en exerce pas, qui reçoit des impulsions et s'y laisse entraîner sans résister ni

réagir, qui est passif et non actif, l'humanité vivante, influente, militante, se partage en deux camps ; et que sur ces deux camps flottent deux étendards sur chacun desquels il faut inscrire deux noms : sur le premier, DIEU et EGLISE CATHOLIQUE ; — sur le second : SATAN et FRANC-MAÇONNERIE ?

L'Eglise Catholique est la société des fidèles dont Jésus-Christ, — Dieu avec nous, — est le chef.

La Franc-Maçonnerie est la société des rebelles, des insurgés contre Dieu dont Satan est le chef.

Il ne faut pas se laisser tromper par de faciles mais frivoles objections.

Le mal est de tous les temps, et les passions de l'homme déchu, l'éloignent de Dieu, l'égarent dans l'erreur, le corrompent et le pervertissent. Cela est certain. Le rationalisme se contente de cette explication et ne cherche points d'autre cause à la division des hommes en bons et en méchants, si ce n'est que les uns suivent de nobles et pures aspirations, tandis que les autres, cèdent à leurs mauvais penchants. Pour quiconque réfléchit, l'explication est manifestement insuffisante.

Elle ne rend pas compte, par exemple, du zèle qu'un nombre considérable d'apôtres de l'erreur et du vice déploient pour abolir la religion et détruire jusqu'à l'idée de Dieu. Ni l'intérêt, ni l'envie, ni l'orgueil ne suffisent à expliquer cette haine, à laquelle on voit des hommes doués de facultés puissantes sacrifier leur repos, leur fortune, leurs relations, leur honneur et leur vie.

La liberté de l'homme n'est pas l'indépendance. Tout homme relève d'une puissance supérieure à lui-même, à laquelle il s'est lié par un contrat explicite ou implicite. Sa liberté consiste à choisir, à élire le chef auquel il se donne, l'esprit sous l'empire duquel il se met et veut se mouvoir.

C'est l'Esprit-Saint ou le Malin Esprit ; c'est Jésus-Christ, l'Ange du Grand Conseil de la rédemption et du salut, ou l'Adversaire, Prince de ce monde, Père du mensonge, et, par dessus tout, Homicide, par lequel la mort est entrée dans ce monde, et la seconde mort fera sa proie éternelle de tous ceux qui auront repoussé la renaissance à la grâce et la vie éternelle.

Dieu sauve les âmes et les nations par l'Eglise.

Satan perd les âmes et les nations par la Franc-Maçonnerie.

A toute époque, le Diable a organisé sur la terre, sous des formes qui ont varié, mais à travers lesquelles le même fond de séductions intellectuelles et morales transparait, des sociétés destinées à répandre et à épaissir les ténèbres et les miasmes qui sortent, comme une fumée empestée, du puits de l'abîme. Toujours aussi, pour mieux tromper et faire plus de dupes, il a groupé autour de sa synagogue principale d'autres sectes qui en différaient plus ou moins, mais qui, généralement, en recevaient "l'inspiration et le mouvement."

Ainsi son règne s'étendait et s'affermait.

Cependant tout s'appuyait sur le

principal système d'erreurs, comme des constructions accessoires qu'on accolait à un édifice central. Celui-ci renversé, tout le reste croule.

Aujourd'hui, — nous ne pouvons trop le répéter, — l'Eglise du Diable, c'est la Franc-Maçonnerie.

Et la question qui s'est toujours posée devant l'humanité, si elle obéirait à Dieu ou à Bélial, se formule à notre époque sous cette forme concrète : Qui vaincra, de l'Eglise catholique ou de la Franc-Maçonnerie. Quoiqu'on en pense, d'après des apparences vaines et trompeuses, il n'y a pas de nombreuses questions actuellement posées : il n'y en a ni dix, ni cinq, ni deux.

IL N'Y EN A QU'UNE.

Et c'est celle-là.

Quand cette vérité sera bien comprise ; quand les catholiques et les honnêtes gens sauront, verront, avec cette évidence qui ne permet ni l'illusion ni le doute, qui secoue les plus indifférents, qui frappe les plus inattentifs, fulgurante comme l'éclair, terrifiante comme l'ouragan, — quand tous verront ainsi où est l'ennemi et ce qu'il est ; quand, d'un bout à l'autre de l'Europe, les peuples, à la fois consternés, indignés et révoltés, imploreront le secours du Ciel et s'armeront pour briser la domination maçonnique, comme au neuvième et au deuxième siècles les populations s'armaient pour résister aux pirates danois et norvégiens ;

Quand aux litanies des saints la foi des masses, dans un élan spontané d'horreur, d'épouvante et de supplication, ajoutera une invocation nouvelle ; — non plus celle d'alors ; *De la fureur des Normands ; — mais celle-ci, bien actuelle : De la perfidie et de la tyrannie des francs-maçons, délivrez nous Seigneur ;*

Alors l'heure du salut sonnera.

Alors les catholiques ne seront plus opprimés, outragés, traités en ilotes.

Alors la France se relèvera pour redevenir la fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu.

Nous voudrions faire entrer dans tous les esprits la claire perception que nous avons de ce mal vraiment unique, de cet unique danger dont les autres ne sont que les conséquences logiques et les fruits naturels.

On s'attaque à beaucoup de plaies sociales : nous ne disons pas qu'on a tort. Mais on imite le médecin qui, au lieu de combattre une maladie grave dont son client est atteint, n'en combattrait que les symptômes et les accidents.

Ce ne sont plus les pustules éruptives qu'il faut guérir ; c'est le mal interne ; et alors les pustules sècheront d'elles-mêmes et disparaîtront. L'ennemi, c'est le franc-maçon.

Le mal dont nous périssons, c'est la haine maçonnique, identique à la haine diabolique, dont elle émane, contre Dieu, l'Eglise, la Religion, les âmes et l'humanité.

Aussi le mot d'ordre qui doit précéder à tous nos actes, inspirer nos résolutions, notre mot d'ordre social, politique et religieux, doit être celui :

PLUS DE FRANCS-MAÇONS.

L.-M. MUSTEL.

## PANAGHIA CAPOULI

(De la Vérité, de Paris)

On se préoccupe, depuis quelque temps, à Rome, d'une découverte importante, dont les résultats intéressent au plus haut degré la piété chrétienne. Il s'agit des ruines, encore assez bien conservées, de la maison qu'habita la Sainte Vierge, après la mort de Notre Seigneur, et où elle mourut.

Cette maison n'est pas située à Jérusalem, ainsi qu'on le croyait communément, mais à trois lieues et demie d'Ephèse, à l'endroit même indiqué dans les révélations d'Anne-Catherine Emmerich.

Voici, en quelques mots, l'histoire de cette découverte :

Le R. P. Paulin, supérieur de la résidence des lazaristes à Smyrne, ayant parcouru la *Vie de la Sainte Vierge*, d'après les révélations d'Anne-Catherine Emmerich, dans des dispositions tout opposées à la crédulité, remarqua le passage où la voyante décrit, dans les moindres détails, la maison que la Sainte Vierge habita, avec l'apôtre saint Jean, et où, d'après Catherine Emmerich, elle mourut.

La distance est si vite franchie, en chemin de fer, de Smyrne à Ephèse ; il était si facile, grâce à la précision des détails, de contrôler l'exactitude des renseignements topographiques donnés par la voyante, que le R. P. Paulin résolut aussitôt d'aller constater s'il était possible d'accorder quelque créance à ces révélations.

L'emplacement de la maison est désigné par Anne-Catherine Emmerich avec assez de précision pour que les recherches soient faciles. Elle est, dit la voyante : "à environ trois lieues ou trois lieues et demie d'Ephèse, à gauche de la route lorsqu'on vient de Jérusalem, sur une montagne à laquelle on arrive par d'étroits sentiers au sud d'Ephèse, et du sommet de laquelle on voit Ephèse d'un côté, la mer de l'autre, et plus rapprochée qu'elle n'est d'Ephèse".

Les explorateurs, partis à pied d'Ephèse, arrivèrent après trois heures de marche à une montagne située à gauche de la route venant de Jérusalem et du sommet de laquelle on voyait Ephèse et la mer. Ils la parcoururent pendant plusieurs jours sans rien découvrir ; enfin, au moment où ils allaient renoncer à leurs recherches ils se trouvèrent en présence des ruines d'une maison. Des paysans qui travaillaient aux environs leur apprirent qu'on l'appelait *Panaghia Capouli*, c'est-à-dire : *Porte de la Vierge*. Examinant alors de plus près les ruines, ils constatèrent l'exactitude parfaite de la description contenue dans les révélations d'Anne-Catherine Emmerich. Ainsi que le dit la voyante : "la maison est en pierres et se compose de deux pièces, une antérieure et une postérieure."

Les deux pièces sont aujourd'hui précédées d'un vestibule, mais cette construction a été visiblement ajoutée après coup, bien qu'à une époque déjà très reculée ; sans doute, lorsqu'après la mort de la Sainte Vierge, la maison fut transformée en église

par les chrétiens. La plate-forme qui servait de toiture, suivant Catherine Emmerich, a disparu, mais on voit sur les murs de la deuxième pièce, la trace de la voûte dont parle la voyante. On remarque, au fond de cette même pièce, une demi-circonférence formant saillie au dehors et pouvant, à l'intérieur, contenir un autel. Ce devait être l'oratoire de la Sainte Vierge, indiqué par Catherine Emmerich. Celle-ci dit que la seconde pièce était plus obscure que la première ; en effet, les murailles ne sont percées de fenêtres étroites qu'à une hauteur de 2m. 50 au-dessus du sol, et la seconde pièce n'a qu'une seule fenêtre au fond, à plus de 3 mètres de hauteur.

A droite de cette pièce, dit Catherine Emmerich, se trouve la chambre à coucher de la Sainte Vierge. Cette chambre est en ruines, mais on distingue la porte qui a été murée, la saillie du mur qui semble avoir été disposée pour soutenir un lit, l'oratoire voisin du lit.

Tout, en un mot, répond exactement à la description qu'en a faite Anne-Catherine Emmerich.

Près de la maison on voit des rochers de 40 à 50 mètres de hauteur, dont il est fait mention dans les révélations. Quant au château fort qui existait, d'après la voyante, au temps où la Sainte Vierge se retira à Ephèse, les ruines existent non loin de là. Le petit bois a disparu en partie ; néanmoins il reste encore des bouquets d'arbres qui en indiquent la place. Il n'y a plus de torrent, mais, d'après le témoignage des voyageurs, on sait qu'il y en eut un à cet endroit.

Dès que le bruit de cette découverte se fût répandu, de nombreux pèlerins accoururent à Panaghia Capouli ; l'archevêque de Smyrne, Mgr Timoni, s'y rendit à plusieurs reprises, notamment le jeudi 1er décembre 1892, où il fit dresser un procès-verbal de ses constatations.

Le R. P. Eschbach, supérieur du séminaire Français à Rome, ne manqua pas de faire son pèlerinage à Panaghia Capouli, lors du voyage qu'il accomplit en Orient. C'est par lui que le Saint-Père et les cardinaux ont été mis au courant de cette découverte, à laquelle Sa Sainteté apporte le plus grand intérêt.

Les fidèles qui, à cette époque de l'année, aiment à relire les récits de Catherine Emmerich sur la Passion de Notre-Seigneur, seront heureux de la confirmation apportée par ces faits aux révélations de la voyante. S'il n'en faut pas tirer un argument trop rigoureux en faveur de l'exactitude de certaines indications, qui sont contraires à la tradition universellement reçue dans l'Eglise, ils ajoutent certainement une autorité nouvelle aux descriptions de lieux et de personnes, si minutieuses et si précises, dans les tableaux de la Passion.

Rien n'est beau, assurément, comme le simple récit de l'Evangile et c'est là que nous devons trouver, avant tout, l'aliment de notre piété ; il n'est pas interdit cependant de chercher dans les écrits des saints ou des âmes favorisées des lumières d'En-Haut, le commentaire du texte sacré.

MARTEL.

## Essai de critique

VI

Nos études d'Eschyle nous ont amené à lire un des ouvrages de Victor Hugo, William Shakespeare. Comment cela, direz-vous ? Victor Hugo se place parmi les génies primitifs : Eschyle, Shakespeare, Rabelais. Les esprits inférieurs, tels que Sophocle, Racine attirent peu son attention. Victor Hugo donc, ayant fait une préface à la traduction de Shakespeare, y a parlé de la succession des génies. Deux par excellence de ces êtres privilégiés ont illuminé le monde : le représentant de l'antiquité, Eschyle ; le poète du moyen âge, Shakespeare :

" Etant donné la dynastie des génies, l'originalité de chacun étant absolument réservée, le poète de la formation carlovingienne devant succéder au poète de la formation jupitérienne et la brume gothique au mystère antique, Shakespeare, c'est Eschyle II.

" Reste le droit de la Révolution française, créatrice du troisième monde, à être représentée dans l'art. L'Art est une immense ouverture, béante à tout le possible."

Etant donnée la dynastie des génies, le poète de la Révolution française, anarchie dans le gouvernement, doit être un poète destructeur de tout bon sens, ennemi de toutes règles ; le culte de la déesse Raison est remplacé par le culte de l'absurde littéraire : il admire tout, comme une brute, c'est Eschyle III, autrement appelé Victor Hugo. Nous imaginons qu'Eschyle I serait peu flatté du compliment.

Müller, un critique, a émis une singulière prétention à l'égard d'une pièce de Shakespeare l'Ancien (lisez Eschyle) : les Perses n'ont pas pour but de célébrer la victoire de Salamine, mais l'apparition de Darius et l'accomplissement d'antiques oracles. Ceux de nos lecteurs qui ont lu les Perses comprennent ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette prétention.

Victor Hugo a émis quelque chose de semblable à l'égard d'Eschyle le Nouveau, dans ses remarques sur le roi Lear. Lear, c'est un roi qui préfère les protestations exagérées de deux de ses filles, à l'amour plus vrai, mais moins exalté de Cordélia.

" Lear, c'est l'occasion de Cordélia... Il y a de formidables tours de cathédrales, comme par exemple, la giralda de Séville, qui semblent faites tout entières, avec leurs spirales, leurs escaliers, leurs sculptures, leurs caves, leurs coécums, leurs cellules aériennes, leurs chambres sonores, leurs cloches, leur plainte, et leur masse et leur flèche, et toute leur énormité, pour porter un ange ouvrant sur les cimes ses ailes dorées. Tel ce drame, le *Roi Lear*."

Victor Hugo est sans pitié pour ses lecteurs : il ne leur épargne ni un nom de fée, ni un nom de château, ni un nom de ville, ni un appartement, il fait tout défilé devant nos yeux, semblant dire : " Quelle érudition ! quelle énumération ! admirez ! "

Victor Hugo connaît l'année exacte du règne de Lear. — Lear : l'an 3105 du monde, au temps même où Aganippus régnait en France. En doutez-vous ? Lisez Walter Mapes, archidiacre d'Oxford. Et puisqu'il croit à Mulmutuis, à Cinigisil, à Céolulfe, à Uther Pendragon, pourquoi ne pas croire à Lear ? La chose est de toute évidence, et Lear a certaine-

ment cédé son royaume à Gonerille et à Régane, en l'an du monde 3105.

Nul doute qu'un esprit fait autrement que Shakespeare, un esprit tel que Sophocle, par exemple, aurait fait de Cordélia le vrai couronnement du poème ; au moment du retour de Cordélia avec le roi de France, il nous aurait montré le triomphe de la juste cause, Lear aurait retrouvé la raison au milieu d'un peuple fidèle, et les deux filles ingrates auraient été punies sans faire succomber l'innocence. Mais tel n'est pas Shakespeare, tel n'est pas le roi Lear.

La scène s'ouvre au milieu d'un grand déploiement de pompe et de splendeur. Lear, en présence des grands de son royaume, veut, vivant et plein de santé, faire le partage de ses états entre ses trois filles. Mais il veut savoir laquelle des trois l'aime le plus, afin de leur donner en conséquence. Gonerille répond la première : " Sire, je vous aime au-delà de ce que peut exprimer la parole : vous m'êtes plus chère que la lumière, l'espace, la liberté. "

CORDELIA (à part)

" Que peut faire Cordélia ? Aimer et se taire. "

Régane parle à son tour :

" Ma sœur a exprimé les vrais sentiments de mon cœur, mais elle est restée en deçà de ce que je pense moi-même. Je suis ennemie de toute autre joie, capable d'enivrer les sens, et je ne trouve de félicité que dans l'amour de votre grandeur qui m'est infiniment chère.

CORDELIA (à part)

" Eh bien, Cordélia, tu ne penses pas de même. Pourtant, j'en suis sûre, mon amour est plus ardent que mes paroles. "

Lear s'adresse enfin à Cordélia :

" Maintenant, Cordélia, votre joie, la dernière, mais non la moins aimée, dont le roi de France et le duc de Bourgogne recherche le jeune amour, fais un effort : que peux-tu dire, pour mériter une part plus grande que celle de tes sœurs ?

— Rien.

— Rien !

— Rien.

— Rien ne peut venir de vous.

— Dis autre chose.

— Mon bon maître, je vous dois la vie, vous m'avez nourrie, vous m'avez aimée. Que puis-je faire pour vous payer d'un juste retour ? Vous obéir, vous aimer, vous honorer plus que tout autre. Pourquoi mes sœurs prennent-elles des maris, si elles vous aiment par-dessus tout ? Quand je me marierai, le maître à qui j'engagerai ma foi, emportera avec lui la moitié de mon amour, la moitié de mes soucis. Certes, je ne me marierai pas comme mes sœurs pour n'aimer que mon père.

— Ces sentiments sont-ils les vrais sentiments de ton cœur ?

— Oui, mon bon maître.

— Tant de jeunesse, et si peu de tendresse.

— Tant de jeunesse et tant de vérité.

— C'est bon : que ta vérité soit ton douaire. "

Lear déshérite Cordélia. Le roi de France, admirateur de ses qualités, l'accepte pour elle-même. Il se retire avec elle au-delà du détroit, et Lear, roi il y a un instant, est devenu sujet de ses propres filles. L'entêtement insensé avec lequel il a rejeté Cordélia ne l'abandonne pas avec la puissance. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, il devient insupportable à ses propres enfants. On lui avait laissé cent cavaliers ; on com-

mence par lui en retirer cinquante. Gonerille l'insulte. Lear en colère l'abandonne et demande refuge à Régane. Il envoie devant lui un serviteur, qui se querelle avec celui de Gonerille. Ils est mis dans les liens. Lear survient :

" Qui a pu se tromper à ce point sur ton état pour te mettre en ce lieu d'ignominie ?

— C'est lui et elle. Ta fille Régane et son époux.

— Non.

— Oui.

— Je dis non.

— Je dis oui.

— Non, ils ne l'auraient pas osé, ils ne peuvent pas, ils ne le voudraient pas."

Régane arrive. Lear lui raconte la manière indigne dont son autre fille l'a traitée :

" Je puis à peine parler.

— Je crois difficilement que ma sœur ait pu manquer à son devoir. Si elle a mis une borne aux excès de ceux qui vous accompagnent, c'est avec tant d'à propos qu'il est impossible de l'en blâmer.

— Malédiction sur elle. "

Régane en agit à l'égard de Lear comme Gonerille. Lear, troublé de tant d'ingratitude, devient fou.

Le troisième acte s'ouvre dans une campagne. La tempête fait rage.

LEAR

" Souffle, tempête, souffle dans ta rage. Cataractes, ouragans, répandez-vous sur la terre, inondez tout. Et vous souffrez et feux, exécuteurs de volontés, précurseurs des éclairs qui fendent les chênes, brûlez ma vieille tête. Et toi tonnerre, qui ébranle tout, frappe le globe terrestre. Brillez, feux ; tombez, pluie ; ni la pluie, ni le vent, ni le tonnerre, ni le feu ne sont mes filles. Eléments, je ne vous accuse pas de cruauté. Je ne vous ai pas donné de royaume, je ne vous ai pas appelé mes enfants. Vous ne me devez rien. Cependant, vous prêtez votre servile ministère à mes deux filles pleines de méchanceté, contre une tête vieille et blanchie comme la mienne..... "

Edgar, également exilé, s'est déguisé en pauvre : il feint la folie.

LEAR

Quoi ! A-t-il des filles qui l'ont réduit à ce misérable état ? Ne s'est-il rien réservé ? Leur a-t-il tout donné ?

KENT

Il n'a pas de fille.

LEAR

La mort soit sur toi, menteur et traître ! Rien n'aurait pu réduire la nature à cet état de dégradation si ce n'est des filles sans cœur. "

Cordélia est complètement oubliée. Lear, dans son égarement, ne se rappelle que l'ingratitude de ses deux autres enfants. On ne pense qu'à elles : elles seules paraissent sur la scène. La pièce se déroule au milieu des pièges de toutes sortes : le fils contre le père, la sœur contre la sœur.

Tout à coup, on apprend l'arrivée du roi de France, à la tête d'une armée. Cordélia l'accompagne. Le pauvre roi Lear, apprenant son retour, a parfois des moments lucides, et il a honte de sa conduite passée. Enfin, il est conduit aux pieds de sa fille, il la voit :

" Ne riez pas de moi. Je suis un pauvre vieillard un peu insensé, et, je crains de n'être pas parfaitement dans mon bon sens. Je devrais vous reconnaître, et pourtant je suis dans le doute... Ne riez pas de moi, car, comme je suis un

homme, je crois que cette dame est ma fille Cordélia.

— Oui, je le suis, je le suis.

— Vos yeux sont ils humides ? Ne pleurez pas. Si vous avez du poison pour moi, j'en prendrai. Vos sœurs, si je m'en souviens, m'ont maltraité. C'était sans raison, mais il en est autrement de vous.

— Non, non ; je n'aurais nulle raison de les imiter. "

La guerre continue. Lear et Cordélia sont faits prisonniers. Gonerille empoisonne Régane et meurt elle-même d'un coup de poignard.

Le roi Lear reparait sur la scène, portant dans ses bras le cadavre de Cordélia.

" Hurlez, hurlez, hurlez, hurlez. Vous êtes des hommes de pierre. Elle est partie à jamais. Je distingue un mort d'un vivant. Elle est insensible comme la terre. Donnez-moi un miroir, que je vois si l'haleine va en ternir la surface. "

Kent fait une réponse qui semble la critique de la pièce : " Est-ce là la fin qui nous était promise ? "

Est-ce ainsi qu'aurait dû finir la tragédie ? Shakespeare n'aurait-il pu ouvrir un horizon ensoleillé ? Nous faire voir à côté des deux sœurs, punies de leur ingratitude, Cordélia triomphante, ramenant sur le trône le roi Lear ? N'aurait-il pu nous faire assister à un acte public de réparation ? Nous montrer le vieux roi, rétabli dans la plénitude de sa puissance, rendant à sa fille un hommage public ? Oh ! alors, on aurait pu dire que Cordélia était une statue qui couronnait une cathédrale ? Mais cette suite de meurtres, de trahisons, d'empoisonnements, de cruautés, aboutit à la mort du seul personnage qui ait fait constamment preuve de piété filiale et de dévouement ? Cordélia, ensevelie dans le froid de la mort, comme l'empoisonneuse Gonerille et la cruelle Régane ?

C'est là un de ces dévouements comme on en trouve dans Shakespeare : le dernier acte est une boucherie, et parfois il reste si peu de personnages vivants, qu'on serait tenté de dire avec l'Evangile : " Laissez les morts enterrer les morts. "

Non, cette pièce n'est pas faite tout entière pour Cordélia ; ce n'est pas l'occasion de Cordélia. C'est l'occasion d'établir les scènes les plus bizarres, mêlées de sublime. Un rôle tout entier de tendresse, de dévouement : ce ne pouvait être le but unique d'Eschyle le Nouveau, et le traducteur Victor Hugo, n'a fait encore une fois qu'un ingénieux paradoxe qui disparaît devant un examen sérieux du roi Lear.

Encore, si c'était le seul de l'ouvrage de Victor Hugo : mais il en est rempli. Ce sont partout figures, métaphores, antithèses. Pas de naturel. Des titres grandioses de chapitres qui, débarrassés de leur bagage d'apparat, ne contiennent à peu près rien, ou renferment une erreur, une monstruosité littéraire.

Parfois, l'excès est poussé si loin que l'on dirait que c'est une gageure. Victor Hugo lui-même nous le dit :

" Ayant eu récemment l'honneur d'être appelé " niais " par plusieurs écrivains et critiques distingués et même un peu par mon illustre ami M. de Lamartine, je tiens à justifier l'épithète. "

Pour une fois dans sa vie Victor Hugo s'est montré homme de parole. Il affirme les théories les plus bizarres avec un sérieux qui tient du prodige. L'absurde n'a pas le don de l'effrayer : il s'y plonge avec délices, et tâche d'y entraîner le lecteur.

Espérons que des phrases sonores et des antithèses hardies ne sauront pas donner à un aventurier de génie l'autorité qui, en littérature comme ailleurs, ne devrait appartenir qu'au bon sens.

CERVANTES.

Un mot à "Sigma"

M. Chapman, qui souffre actuellement d'une forte attaque de grippe et de bronchite, nous prie de dire à Sigma, du *Courrier du Canada*, qu'il pourra citer, à la place de Victor Hugo et d'Eugène de Mirecourt, Louis Vouillot, Edmond Biré, Ernest Dupuis, le Père Félix, Paul de Saint Victor, Ernest Hello, pour établir sa thèse sur la relation entre l'art et la littérature.

Qu'on nous permette, à notre tour, une petite observation à Sigma. Le correspondant du *Courrier* dit :

" Quel vaste champ à parcourir ! Qu'il faut être savant pour prononcer d'une manière absolue sur les comparaisons qui peuvent être faites entre la peinture et les lettres ! Qu'il est difficile, à moins de posséder un jugement solide comme le roc, de rejeter, sans examen, comme absurde, une conclusion tirée de la comparaison de divers arts ! Qu'il est important pour justifier pareil arrêt, de l'étayer de fortes raisons ! Lorsqu'on dit :

" L'auteur assimile la statuaire à la littérature. Pour comprendre toute l'absurdité de cette assimilation..."

" Pour être cru, il faut d'autres autorités qu'Eugène de Mirecourt. "

Nous croyons que Sigma aurait rendu toute discussion inutile s'il avait mis sous les yeux des lecteurs du *Courrier* toute la pensée de M. Chapman. Voici ce que celui-ci a dit :

" Mais détachons une autre perle du *Pro Domo* :

" Quel est le statuaire contemporain qui pourrait se vanter d'avoir créé une Vénus ? En quoi sa Vénus diffère-t-elle des milliers d'autres qui peuplent les musées ? En presque rien ; et cependant on l'acclame, on l'élève aux nues, s'il a réussi à donner à son œuvre un trait de beauté particulier. "

" L'auteur des *Grands Dramas* assimile la statuaire à la littérature. "

" Pour comprendre toute l'absurdité de cette assimilation, on n'a qu'à se servir des propres paroles de M. Routhier à propos du chef-d'œuvre de Racine : " Quel est le poète contemporain qui pourrait se vanter d'avoir créé une *Athalie* ? En quoi son *Athalie* diffère-t-elle des milliers d'*Athalie* qui peuplent les bibliothèques ? "

" Encore une fois, il est absurde de prétendre, à propos de plagiat, qu'il y a analogie entre les lettres et les arts. "

Comme on le voit, M. Chapman n'a pas rejeté comme absurde toute " comparaison de divers arts " ; mais la comparaison particulière que M. Routhier, à propos de plagiat, a voulu établir entre la statuaire et la littérature. Ce n'est pas du tout la même chose.

Il n'y a guère besoin d'être savant, ce nous semble, pour s'apercevoir que la théorie que M. Chapman a traitée d'absurde, l'est réellement.

En effet, si la comparaison de M. Routhier est fondée, alors on pourrait dire que celui qui transcrirait *Athalie*, en y ajoutant un bout de dialogue, quelques vers bien frappés — " presque rien " — serait l'auteur d'un chef-d'œuvre !

Cela est absurde, évidemment, et c'est tout ce que M. Chapman a dit.

À propos de plagiat, nous ne voyons pas la possibilité d'établir la moindre analogie entre la statuaire et la littérature.

Celui dont le ciseau serait assez habile pour reproduire exactement le Moïse de Michel-Ange serait un sculpteur peu ordinaire. Il n'aurait pas besoin d'y ajouter quoi que ce soit pour être acclamé, non comme créateur, mais comme véritable artiste. En effet, il aurait fait une œuvre digne d'admiration et que peu de sculpteurs pourraient accomplir. Tandis que le premier venu, sachant lire et écrire,

pourrait transcrire *Athalie*. Pour cela il n'aurait pas même besoin de connaître l'orthographe !

À ce point de vue — et c'est uniquement à ce point de vue que M. Chapman s'est placé, — il est absurde de vouloir établir une comparaison entre la statuaire et la littérature. Sigma aura beau chercher, jamais il ne pourra trouver dans Aristote un précepte qui contredise la prétention de M. Chapman. Cervantès lui-même qui, nous en sommes convaincu, possède les anciens pour le moins aussi bien que Sigma, y perdrait son grec.

" Pour la Patrie "

À L'ÉTRANGER

M. Tardivel a reçu, ces jours-ci, du vénérable M. Charles Périn, le grand économiste catholique que tout le monde connaît, une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

" ... Je veux aussi vous remercier encore une fois de l'envoi de votre ouvrage si attachant et d'une si grande portée sociale. Je vous en ai déjà parlé après une lecture que la dépression momentanée de mes forces avait rendue très rapide. Ayant la santé meilleure et l'esprit plus libre depuis quelque temps, j'en ai repris la lecture ; il m'a intéressé et vraiment captivé bien plus encore que la première fois. "

" Ce qu'on éprouve d'abord, c'est de la surprise. Mais bientôt on se rappelle que ce roman est écrit sous l'empire des idées et du mouvement de l'Amérique du Nord, bien plus avancée que nous dans le courant des idées modernes. Alors on n'est plus étonné de la hardiesse de vos prévisions et l'on se dit que c'est bien à un tel état social que doit aboutir ce qu'on appelle le progrès humanitaire, l'évolution démocratique de la société actuelle. C'est une leçon saisissante que vous donnez à notre temps qui, hélas ! s'obstine dans ses extravagances et se laisse mener naïvement à l'abîme par le satanisme des loges. Puissiez-vous avoir fait comprendre cela aux catholiques dont, par malheur, l'esprit semble fermé aux plus graves avertissements. Que Dieu ait pitié de nous ! Malgré tout, ne désespérons de rien, ayons toujours confiance en la bonne Providence qui tant de fois a sauvé le monde presque malgré lui. "

Les révélations de Mlle Vaughan

Le fascicule no 9 des *Mémoires* de Mlle Vaughan nous est arrivé et nous constatons qu'il ne contient pas les révélations promises sur les occultistes canadiens. Chez plusieurs, le désappointement a été vif. Nous sommes bien convaincu, cependant, que ce n'est qu'affaire remise. Le délai provient sans doute d'un de ces accidents que les personnes du métier connaissent bien, mais que les profanes ignorent entièrement. Souvent on se propose de publier tel article dans le prochain numéro. À la dernière minute, le metteur en pages s'aperçoit qu'il a trop de matière, et il met de côté précisément l'article qui devait paraître sans faute ! Quelque chose de semblable a pu fort bien arriver à Mlle Vaughan qui, ne demeurant pas à Paris, ne doit avoir que peu de contrôle sur la partie matérielle de ses *Mémoires*.

On peut aussi expliquer le délai autrement.

Quoi qu'il en soit, nous sommes bien convaincu que Mlle Vaughan tiendra sa promesse.

Dans son dernier fascicule, elle dit, incidemment, un mot du Canada. En réponse à un correspondant de l'Illinois, elle écrit ce qui suit :

" Les Charbonniers modernes, les Travailleurs Unis, les A. P. A. et bien d'autres ordres analogues, sont dirigés par la secte à l'insu de la majeure partie de leurs membres. Toute

l'Amérique du Nord est pourrie de maçonnerie ; la conspiration contre le catholicisme des Canadiens surtout, est formidable. "

L'ÉMIGRATION À MANITOBA

Nous recevons des environs de Montréal la communication suivante :

A M. J.-P. Tardivel,

Mon cher Monsieur,

Je vous passe une liste des prix du marché à Winnipeg au commencement d'avril 1896. Voyez un peu si ceux qui font miroiter aux yeux de nos Canadiens les avantages qu'offre Manitoba aux cultivateurs sont bien sincères ! De deux choses l'une : ou bien ils ignorent complètement la condition des fermiers dans cette partie du Nord-Ouest, ou bien ils trompent les gens. Voici un journal, le *Manitoba*, qui a toutes les raisons du monde de faire valoir les avantages de ce pays, afin d'y attirer des colons ; et cependant il n'y a rien de plus propre à décourager que la liste des prix qu'il nous fournit dans son numéro du 8 avril.

Si déjà, dans notre province de Québec, nos pauvres cultivateurs se plaignent (et à bon droit) du bas prix des produits de leur ferme, s'ils ont toutes les peines du monde à se procurer quelque argent pour les besoins les plus pressants, je vous demande ce que doit être la condition des fermiers dans un pays où ces mêmes produits sont vendus à des prix moitié plus bas qu'ici.

Cet hiver nous vendons le foin 12 piastres la tonne. À Manitoba il se donne pour 4 piastres ; nous vendons le blé une piastre le minot, à Manitoba il se donne pour 40 cents ; et ainsi du reste.

Tenez, je vais vous citer un fait qui prouve autant que la liste du marché. Dans le cours du mois de janvier dernier, un Canadien, revenu de Manitoba depuis trois ans, est allé à Winnipeg pour essayer de recouvrir le paiement de la terre et des troupeaux qu'il a vendus, à crédit, avant de revenir dans la province de Québec. Son débiteur passe pour un des fermiers les plus à l'aise d'une paroisse non loin de Winnipeg. Eh bien ! ce fermier n'a pas même été en état de payer les intérêts de sa dette depuis trois ans. S'il en est ainsi des gros fermiers, que doit-il en être des petits ?

Il y a eu un temps où Manitoba offrait réellement des avantages aux cultivateurs, mais ce temps est passé, assurément. Peut-être reviendra-t-il ? C'est possible. Le sol garde sa fertilité, mais cela ne suffit pas ; les fermiers auront beau récolter des monceaux de blé et d'avoine, si ces produits leur restent sur les bras, ou s'ils sont forcés de les vendre à des prix insignifiants, ils ne seront guère avancés à la fin de chaque année. On ne mange pas l'argent, mais, tout de même, il en faut un peu pour faire marcher les affaires. Nous ne sommes plus au temps des Spartiates pour les échanges.

À part l'état de gêne dans les affaires commerciales, il y a en ce moment bien d'autres questions embarrassantes à Manitoba. Aussi longtemps qu'elles ne seront pas réglées, est-il bien prudent de diriger là nos Canadiens ? Nous ne le croyons pas. Les droits de la minorité y sont trop peu respectés pour que les Canadiens-français aillent risquer dans cette Province l'avenir de leurs familles. Nos compatriotes n'ont plus que trois représentants à la législature, et les Anglais en ont 35 ou 40. Pour rétablir l'équilibre dans ce gouvernement il nous faudrait jeter de ce côté le tiers de la Province de Québec. Nous avons déjà trop de peine à nous tirer d'affaire ici, où nous sommes cependant la majorité, pour que nous allions nous affaiblir davantage par l'émigration à Manitoba.

Pour le moment gardons notre monde dans la province de Québec où, d'ailleurs, nous ne manquons pas de place pour l'établir.

XX.  
Voici quelques-uns des prix du marché de Winnipeg et de Saint-Boniface que donne le *Manitoba* dans son numéro du 8 avril :

Blé dur, par minot.....	0 40 à 0 43
Avoine, par minot.....	0 18 à 0 20
Orge " ".....	0 20 à 0 25
Choux, par 100.....	1 50 à 2 50
Oignons, par minot.....	1 00 à 1 50
Beurre, frais, la lb.....	0 10 à 0 16
Beurre, salé, la lb.....	0 06 à 0 12
Œufs frais, la doz.....	0 10 à 0 12
Patates, le minot.....	0 15 à 0 20
Foin, la tonne.....	4 00 à 5 00
Foin pressé, la tonne.....	4 00 à 5 00
Paille, la tonne.....	3 00 à 4 00
Bœuf vif, par lb.....	0 02 à 0 03½
Porc, abattu, par lb.....	0 04 à 0 04
Cochons, vif, par lb.....	0 03 à 0 04
Mouton, par lb.....	0 03 à 0 04
Veau, abattu, par lb.....	0 05 à 0 06
Veau, vif, par lb.....	0 04 à 0 05

Annales de la Semaine CANADA

— Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, est actuellement dans la province de Québec où l'ont appelé des affaires de famille.

— *L'Événement*, de samedi, publie un assez long compte rendu du jugement rendu par M. le juge Routhier dans la cause de Taillon vs Pacaud. M. Taillon avait poursuivi l'*Electeur* à cause de deux articles, publiés le 10 et le 14 octobre dernier, accusant l'honorable trésorier d'agir avec partialité dans l'application des lois relatives aux taxes et aux amendes. Le journal prétendait, entre autres choses, qu'un nommé Cloutier de Notre-Dame de Lévis n'avait été poursuivi pour sa taxe de marchand que parce qu'il est libéral, et qu'un nommé Fontaine, de Saint-Jean Chrysostome, a été épargné parce qu'il est conservateur. Sur le premier point, a dit l'honorable juge, le défendeur a complètement faibli, et M. Pacaud a été condamné à une amende de \$100, la moitié de la somme réclamée par M. Taillon. Sur le second point, M. le juge Routhier a donné gain de cause au journal : le nommé Fontaine a été certainement épargné faute de temps pour s'occuper de son cas ! D'après l'*Événement*, l'honorable magistrat se serait exprimé comme suit :

" On admettra qu'il y a là un abus grave que les adversaires du gouvernement ont le droit de critiquer et s'il n'y a pas assez d'employés au département du trésor pour s'occuper de ces questions, je crois qu'il serait facile d'en trouver dans les autres départements qui pourraient s'occuper de cela. "

Il faut espérer que le gouvernement fera son profit de ces observations qui nous paraissent d'une très grande justesse.

ÉTATS-UNIS

— Il y a actuellement devant la législature du Massachusetts, dit l'*Opinion publique*, de Worcester, un projet de loi excluant du droit d'unir les gens dans les liens du mariage tout prêtre, ministre ou autre fonctionnaire incapable de parler et d'écrire l'anglais.

— On paraît être généralement sous l'impression, aux États-Unis, que l'abbé Gill, curé de Granby, est en prison pour avoir refusé de violer le secret de la confession. Nous avons déjà vu cette affirmation dans un de nos échanges. Voici maintenant que le *Freeman's Journal*, de New York, dans son numéro du 11 avril, déclare positivement " qu'au Canada il y a actuellement un prêtre en prison pour avoir refusé de violer un secret à lui confié au confessionnal ". Nous prions nos confrères catholiques des États-Unis de vouloir bien se persuader que l'abbé Gill n'est pas en prison, et qu'il y a tout lieu de croire qu'il ne le sera jamais. Il a bien été condamné à l'emprisonnement, par M. le juge Lynch, pour avoir refusé de révéler ce qui s'était passé entre lui et un de ses pénitents ; mais il y a eu appel de ce jugement et la sentence n'a pas été mise à exécution en attendant que la cour d'appel se prononce. Il est moralement certain que la sentence du juge Lynch sera réformée.

— Nous remercions notre excellent confrère du *Review*, de Chicago, d'avoir bien voulu prendre notre défense contre le *Courrier de l'Illinois* qui, à la date du 27 mars, a attaqué la *Vérité* et son directeur sans rime ni raison, et sans la moindre provocation de notre part.

— Le président Cleveland a refusé de donner suite aux " résolutions " du Congrès : il ne reconnaît pas les insurgés cubains comme belligérants et lorsqu'ils seront en état de recevoir et de protéger les représentants des autres nations.

## L'ANCÊTRE DE Mlle VAUGHAN

Mlle Vaughan raconte dans ses *Mémoires* son éducation luciférienne. Dans ce récit extraordinaire on remarque une parfaite sincérité et une grande humilité. " Que personne, dit-elle, ne croie que je tire orgueil des événements de ma vie ; à la lumière de la foi je vois que je ne suis rien, absolument rien, rien de rien. Que Dieu fasse de son instrument ce qu'il a décidé, dans sa souveraine sagesse. Si l'invincible Providence m'a préservée et guidée, quel mérite en ai-je ? Oui je dois m'humilier en tout. Mais j'ai le devoir de raconter ma vie ; car selon les termes d'un de mes meilleurs nouveaux amis " elle " démontre lumineusement que Satan n'est après tout que l'esclave " de Dieu, ce dont il enrage, et qu'en " somme tout le mal qu'il se donne " n'aboutit qu'au triomphe divin. "

Beaucoup ont écrit à Mlle Vaughan que sa conversion est un miracle. Elle fait ce commentaire :

" Le miracle, en mon fait, a plus d'étendue encore qu'on l'a pu penser. Il y a, dans mon cas, autre chose que le fait relatif à un individu. Mon entrée dans l'Eglise de Dieu est la fin d'une race diabolique, si j'examine en chrétienne la tradition de ma famille, qui est une tradition de la haute-maçonnerie occultiste. "

" En effet, mon oncle paternel et moi, nous sommes les derniers descendants de l'alchimiste rose-croix, Thomas Vaughan. Mon oncle, l'aîné de mon père, ne laissera, vu son âge, aucun enfant à sa mort ; quant à moi, j'ai arrêté le dessein de me consacrer à Dieu, une fois terminée ma mission de combat. "

" Les écrivains qui ont publié sur moi ont dit que la situation où j'étais dans la haute-maçonnerie se devait comprendre par des qualités personnelles, dont ils faisaient grand éloge. Il y a autre chose, il y a le secret que connaissent seuls les Mages Elus, le secret traditionnel de ma famille. Ce secret je dois le révéler : il est la clef de l'éducation toute spéciale que j'ai reçue. "

" Le pacte du 25 mars 1645, signé entre Satan et Thomas Vaughan, mon ancêtre, sera détruit le jour de mon entrée en religion ; en attendant, il est entre saintes mains. "

" Pour s'assurer la pierre philosophale et trente-trois ans de vie dans la science hermétique et le pouvoir de faire de l'or, Philalèthe (1) qui avait obtenu par Cromwell la faveur de décapiter le noble martyr Laud, archevêque de Cantorbéry, et qui avait recueilli de son sang, Philalèthe, le 25 mars 1645, offrit ce sang à Lucifer, en échange du pacte le plus inouï qui ait été souscrit entre le démon et un humain ; le linge, un corporal, qu'il avait trempé dans le sang du martyr, fut brulé par mon ancêtre en hommage à Satan : que Dieu me permette de vivre encore un peu, afin que je puisse brûler le pacte infernal, en hommage à sa Divinité, et "

(1) Nom que Thomas Vaughan se donne dans ses écrits sur la magie.

en prenant le voile, s'il plait à sa bonté et à sa miséricorde, et que ce soit un 25 mars !.....

" Thomas Vaughan n'a pas eu le trépas indiqué par Alibone (2) ; car il n'est mort d'aucune mort humaine. Ayant signé son pacte à trente-trois ans et ayant demandé à Lucifer de lui assurer encore autant d'années d'existence, il a été, comme Elie par Dieu, enlevé par Lucifer à soixante-six ans ; sa disparition en 1678, son enlèvement par le Roi qu'il adorait et auquel il a donné le premier le nom de " Lucifer Dieu-Bon ", est attesté par Henry Vaughan, son frère, dans une relation authentique appartenant à notre famille et dont l'original a été déposé par mon père aux archives du Suprême Directoire Dogmatique de Charleston. "

Voilà ce que Mlle Vaughan a raconté dans le quatrième fascicule de ses *Mémoires*.

Dans le huitième, le dernier qui nous soit parvenu, elle revient sur ce sujet. Nous extrayons de ce chapitre ce qui suit :

" Donc, aucune erreur. 1678 est très exactement l'année de la disparition de Thomas Vaughan, et très exactement il avait deux fois trente-trois ans. "

" Mes éducateurs avaient si bien fait pénétrer en mon esprit — selon leurs propres convictions, d'ailleurs, — l'idée de l'excellence régénératrice et vivificatrice des flammes qui sont le royaume de Lucifer, que songer à cette disparition de mon ancêtre n'était aucunement pour moi un effroi, mais bien au contraire un rêve divin et le sujet d'un ardent désir du même sort. "

" Cet enlèvement de Philalèthe par le Dieu-Bon en personne a sa narration écrite par Philalèthe lui-même ; non pas dans ses *Mémoires*, cela va de soi, puisque ses *Mémoires*, rédigés d'après des notes prises de temps en temps sur les événements saillants de chaque mois, s'arrêtent à la veille de son dernier jour terrestre. "

" Voici ce que ne démentira pas M. le contre-amiral Albert-Hastings Markham, Mage Elu et principal délégué du Directoire Central de Naples pour la marine anglaise de la Méditerranée : A La Valette, ville chef-lieu de l'île de Malte, existe un Parfait Triangle, dont il est le grand-maître d'honneur, et dont le F. Hamilton Sharpe est le grand-maître président effectif. Dans la maçonnerie avouée, M. le contre-amiral Markham appartient au Rite Ecosais Ancien Accepté, avec le grade de Prince du Royal Secret, auquel il a été élevé dans le courant de la dernière année. Son Triangle nommé *Il Moallem tad-dar*, a siège et temple secret à la *Strada Stretta*, no 27. Ce Triangle est souché directement sur le Préceptorat Templier, nommé *Melita*, dont le contre-amiral est le Prieur et qui a sa réunion régulière le second jeudi de chaque mois, à l'adresse que je viens d'indiquer..... "

(2) Alibone, dans son *Dictionnaire de la littérature anglaise*, dit que Thomas Vaughan mourut presque subitement, en manipulant du mercure dont une parcelle lui étant entrée dans le nez, le tua.

" Or le Parfait Triangle *Il Moallem tad dar* possède un talisman infernal des plus curieux. "

Cet talisman est une flèche de vieux fer, forgée à Gibraltar, et dont la pointe écrit sur le papier, comme une plume métallique ; et cette pointe, quand on veut qu'elle écrive, suite de l'encre verte, sans qu'il y ait une goutte de ce liquide cachée dans le métal de la flèche. "

Pour la faire écrire, il faut invoquer le Dieu Bon qu'on appelle en ce Triangle " le Maître de la Maison ", *il Moallem tad dar*. L'opération magique ne peut pas être répétée plus d'une fois tous les trois ans. "

" Le Dieu-Bon étant invoqué selon le rite, sa signature lumineuse se trace dans l'air comme un éclair, en ses cinq traits enchevêtrés et fulgurants ; c'est le signe par lequel il fait savoir à l'assemblée qu'il consent à animer la flèche de fer par l'esprit de Thomas Vaughan. "

" En effet, les Mages Elus présents, ainsi que la Maitresse Templière Souveraine, s'il s'en trouve quelque une de passage à Malte, évoquent alors Philalèthe. "

" Seul, l'esprit de Philalèthe se manifeste dans la flèche de fer. — On m'excusera de parler le langage de mes ex-Frères : je sais aujourd'hui que ce ne sont point les âmes des humains trépassés qui agissent en ces œuvres maudites ; c'est le démon, lui véritablement. Je donne cette déclaration une bonne fois, afin de n'avoir plus à y revenir. Mais on comprendra que, pour présenter l'état d'âme des occultistes d'une manière intelligible, je dois m'exprimer à leur point de vue, quoique ne partageant plus leur erreur. — Et l'esprit de Philalèthe, en cette manifestation, écrit sur un seul thème : il narre son enlèvement par le Dieu-Bon, c'est-à-dire sa disparition du 25 mars 1678. "

" Je le répète donc, et j'accentue mon défi : M. le contre-amiral Markham (Albert-Hastings) est vivant ; il est un des officiers supérieurs les plus connus de la marine anglaise (3), si par contre sa haute situation maçonnique est ignorée de la généralité de ses compatriotes, eh bien ! il ne me démentira pas : il ne saurait nier que le Parfait Triangle dont il est le grand-maître d'honneur et le Préceptorat Templier dont il est le prieur, possèdent, en leur commun siège, no 27 de la *Strada Stretta*, à La Valette, île de Malte, la magique flèche de fer qui, d'elle-même et sans encre, écrit en lettres vertes sur le papier la prétendue histoire véritable et sincère de l'enlèvement de mon ancêtre Thomas Vaughan par le prétendu Dieu-Bon au prétendu Ciel Supérieur du Royaume du Feu Divin. "

" Mon père et mon oncle m'avaient tant parlé de ce prodige que, dans l'année 1889, lorsque je vins en Europe à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, et lorsque j'allai ensuite visiter l'Italie, à mon départ de Naples où les FF. Bovio et Pannunzi me présentèrent leurs amis, je me rendis de là à Messine et à Malte, "

(3) NOTE DE LA " VÉRITÉ " : — Nous avons pu constater nous-même, en consultant une liste officielle des officiers supérieurs de la marine anglaise, que le nom d'Albert Hastings Markham s'y trouve réellement.

uniquement afin d'assister à cette merveille, d'intérêt direct pour moi ; et je fus reçue par plusieurs des Frères que M. le contre-amiral Markham préside aujourd'hui, maillet battant ; et le Parfait Triangle *Il Moallem tad-dar* m'ouvrit ses portes ; et je fus saluée par les hommages de tous, comme dernière descendante de l'illustre alchimiste de la Rose-Croix socinienne, fondateur de la *Franc-Maçonnerie* ; et le Dieu-Bon ne se borna pas à donner sa signature aérienne et fulgurante ; il parut en personne, entouré de Baal Zéboub et d'Astaroth, et il présida lui-même la tenue ; et la flèche de fer, se dressant toute seule écrivit une nouvelle fois, en mon honneur, l'extraordinaire histoire "

" Si, depuis cette époque, quelque franc-maçon palladiste de la Valette ou de Città-Vecchia s'est converti, Mgr Pace, évêque de Malte et archevêque de Rhodes, peut le faire interroger ; il ratifiera de point en point tout ce que j'affirme à ce sujet. "

(A suivre)

## La Revue Canadienne

Sommaire de la livraison d'avril.

Le Christ consolateur, gravure d'après B. Plockhorst ; Etude sur ce peintre et son œuvre, par Alphonse Leclaire ; Les lumières du boulanger, par A. de Lêtre ; Le ministère ecclésiastique dans les premiers siècles, par Dom Benoit ; Les amoureux du livre, par A. Leglaneur ; Un produit inattendu, gravure, d'après un dessin à l'encre de Chine du Directeur de la *Revue* ; La Sibylle de Cumes, gravure d'après le Dominiquin ; Education, Instruction, Science, Religion et Morale, par Fidelis ; Un loup-garou, nouvelle illustrée, par Pamphile Lemay ; Un avis, poésie d'après R. Del Mas ; Sur le bord du ruisseau, gravure d'après W. A. Bouguereau ; Les sciences, les arts et les hommes, par A. Leglaneur ; L'Ange de la douleur, gravure d'après Ch. Landelle ; Le Christianisme et les temps présents, par Alphonse Leclaire ; La Vierge Marie et sainte Elisabeth, gravure Carl Muller ; Chronique du mois, \*\*\*

## LA CIVILTA CATTOLICA

(246, Via Ripetta, Roma).

(Sommaire de la livraison du 15 février 1896).

I.—Italianità-civiltà-religione in Africa ; II.—Settimo : Non rubare, e commenti massonici ; III.—La corrente gesuitica e l'antigesuitica all' arrivo dei letterati spagnoli ; IV.—Altre lettere intime di Ausonio Franchi ; V.—Ricordo materno. *Racconto* ; VI.—Rivista della stampa.

1. Kalendarium manuale utriusque Ecclesiae orientalis et occidentalis, academiis Clericorum accommodatum, auspiciis Commissarii apostolici, auctius atquo emendatius iterum edidit Nicolaus Nilles S. J. S. Th. et SS. Can. doctor in Univ. oenipontana professor. 2. *Ada Negri*.—Tempeste.

VII.—Scienze naturali ; VII.—Cranoca contemporanea. 1. Cose romane — 2. Cose italiane. — 3. Cose straniere. (*Corrispondenze speciali*). Egitto, Australia, Armenia.—4. Cose varie.